

eu-LISA



POUR EN SAVOIR PLUS

 [agencyeulisa](https://www.facebook.com/agencyeulisa)
 [@eulisa_agency](https://twitter.com/eulisa_agency)
 [company/eu-lisa](https://www.linkedin.com/company/eu-lisa)
www.eulisa.europa.eu

PRINT
ISBN 978-92-95217-11-9
doi:10.2857/629378
EL-04-19-489-FR-C

PDF
ISBN 978-92-95217-08-9
doi:10.2857/720127
EL-04-19-489-FR-N

Vesilennuki 5
10415 Tallinn
Estonia
info@eulisa.europa.eu

Agence de l'Union européenne
pour la gestion opérationnelle
des systèmes d'information à grande
échelle au sein de l'espace de liberté,
de sécurité et de justice

Qui sommes-nous ?

eu-LISA est l'agence de l'Union européenne qui s'occupe de la gestion opérationnelle des plus importants systèmes d'information au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice. Avec la technologie de l'information, eu-LISA est en mesure de protéger la sécurité intérieure de l'Union européenne et de soutenir la mise en place des politiques d'asile, de migration et de gestion des frontières au profit des citoyens européens.

Depuis 2012, eu-LISA garantit que les systèmes européens de gestion de la liberté, de la sécurité et de la justice sont sauvegardés pour les générations à venir.

Le siège d'eu-LISA est situé à Tallinn (Estonie). La gestion opérationnelle est effectuée à Strasbourg (France) tandis qu'un site de secours est situé à Sankt Johann im Pongau (Autriche). eu-LISA détient également un bureau de liaison à Bruxelles (Belgique).

Nous gérons l'épine dorsale des systèmes d'information de Schengen

eu-LISA offre l'expertise nécessaire pour développer et gérer six systèmes d'information à grande échelle ainsi que leur infrastructure de communication respective, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. L'Agence soutient les autorités nationales dans l'échange permanent d'informations à travers l'Europe tout en appliquant les derniers principes en matière de protection des données et de sécurité de l'information.

Base de données dactyloscopiques européenne en matière d'asile (Eurodac)

Eurodac est une base de données européenne qui collecte et traite les empreintes digitales numérisées des demandeurs d'asile et des migrants irréguliers. Elle permet de déterminer l'État membre responsable de l'examen d'une demande d'asile.

Système d'information Schengen (SIS)

Le système d'information Schengen soutient l'échange d'informations sur les personnes et les objets entre les polices nationales, les contrôles aux frontières, les douanes, les autorités judiciaires et les autorités compétentes en matière de visas. Il agit comme une mesure compensatoire suite à l'abolition des contrôles aux frontières dans l'espace Schengen.

Système d'information sur les visas (VIS)

Le système d'information sur les visas soutient la mise en place de la politique commune en matière de visas au sein de l'Union européenne et facilite les contrôles aux frontières. Le système permet aux autorités nationales compétentes d'accéder à des données et de les consulter, y compris des données biométriques, pour des visas de court séjour Schengen.

Système d'entrée/de sortie (EES)

Actuellement en cours de développement, l'EES permettra d'enregistrer électroniquement la date et le lieu d'entrée et de sortie des ressortissants de pays tiers, et de calculer la durée de séjour autorisé. Il remplacera l'obligation d'apposer un cachet dans les passeports de ressortissants de pays tiers.

Système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages (ETIAS)

Actuellement en cours de développement, l'ETIAS est un système d'autorisation préalable au voyage pour les voyageurs exemptés de visa. Sa fonction principale est de vérifier si un ressortissant de pays tiers satisfait les conditions d'entrée avant de voyager dans l'espace Schengen.

Système européen d'information sur les casiers judiciaires de ressortissants de pays tiers à l'Union européenne (ECRIS-TCN)

Actuellement en cours de développement, l'ECRIS-TCN sera un système centralisé permettant aux autorités des États membres d'identifier quel(s) autre(s) État(s) membre(s) détient(détiennent) des casiers judiciaires de ressortissants de pays tiers ou d'apatrides.

Interopérabilité

En plus de l'évolution et du développement des différents systèmes, eu-LISA a été chargée d'assurer l'interopérabilité des systèmes d'information à grande échelle. L'interopérabilité et ses composants offrira plus rapidement des données plus fiables aussi bien aux autorités chargées de la gestion des frontières qu'à celles chargées de l'application de la loi, qu'elles soient dans un bureau ou sur le terrain.

